



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance ordinaire du 26 octobre 2016

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 9	Date de la convocation 20.10.16 Date d'affichage de la présente délibération 26.10.16
Numéro de délibération : 52-2016	

Le vingt-six octobre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo
Absents : - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre

Le Conseil Municipal a désigné Madame SALSANO Martine pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE, DE L'ESPACE PUBLIC DEVANT LES COMMERCES AVEC DIVERSIFICATION DES ACTIVITES : Choix des entreprises retenues

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'esplanade, de l'espace public devant les commerces avec diversification des activités.

Le Maire précise que ce projet a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence le 14/09/2016.

La date limite de remise des offres était fixée au 29/09/2016 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie le 29/09/2016.

Après étude des offres et comme le prévoit le règlement de consultation, une négociation avec l'ensemble des entreprises ayant remis un pli a et dont l'offre était conforme aux critères d'évaluation du règlement intérieur a été engagée. La date limite de remise des offres issues de la négociation était fixée au 03 octobre 2016 à 17h00. La CAO s'est réunie le 17 octobre 2016.

L'attribution proposée est ainsi détaillée ci-dessous :

ENTREPRISE	MONTANT €H.T.
Société Routière du midi SAS Lot 1	437 898,42€
PMTF 05 Lot 2	316 618,11€
Taux de TVA 20%	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant l'exposé de son Président,
- considérant le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'offres,
- ENTERINE le choix de l'entreprise par cette Commission selon le tableau récapitulatif
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du